

Vous avez une idée, un projet entrepreneurial ?

Vous voulez vous essayer à l'entrepreneuriat ?

Faites votre stage au PeeL !

C'est quoi le PeeL ?

C'est le Pôle entrepreneuriat
étudiant de Lorraine.

Nous sommes un service de
l'Université de Lorraine,
relais du réseau national PEPITE,
dont l'enjeu est de développer la
culture entrepreneuriale.

Pourquoi faire son stage au PeeL ?

- ✓ Pour valider son année universitaire
- ✓ Pour mettre en pratique les connaissances théoriques
- ✓ Pour concevoir un projet qui puisse satisfaire un besoin ou un problème environnemental
- ✓ Pour s'essayer à l'entrepreneuriat tout en gardant un risque faible
- ✓ Pour développer des compétences et se faire une expérience professionnelle

1

Comment faire ?

- 1) Demander l'autorisation auprès votre responsable de formation
- 2) Candidater au statut national « Etudiant Entrepreneur » :
<https://snee.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>
- 3) Passer un entretien avec un chargé de projet du PeeL
- 4) Remplir et faire signer le « Contrat de valorisation de l'engagement » par votre tuteur académique (ou par votre responsable de formation) et par le directeur de votre composante.



Mon stage autour de mon projet entrepreneurial

FOIRE AUX QUESTIONS

J'ai une idée ou un projet entrepreneurial et je voudrais y travailler pendant la période du PFE ou de stage, est-ce possible ?

L'obtention du [statut national étudiant-entrepreneur](https://snee.enseignementsup-recherche.gouv.fr/)¹ permet de substituer au stage ou au PFE un travail sur son projet entrepreneurial.

Quelle est la durée d'un stage au Peel ?

La durée d'un stage au Peel est la même qu'un stage réalisé en entreprise et elle ne peut excéder 6 mois. La durée dépend des attendus de votre formation. Renseignez-vous auprès de votre responsable de formation.

Reçois-je une gratification pendant que je travaille sur mon projet au Peel ?

Non. Cependant, bien qu'il n'y ait pas de rémunération prévue dans le cadre du travail sur votre projet, vous pourriez avoir des financements au niveau du Peel par rapport à vos besoins ; vous pouvez participer à des concours pour préciser votre projet, obtenir des bourses ou gagner des prix.

2

Quel est l'objet du stage ?

Il est possible de définir une problématique avec votre responsable de formation, en lien avec votre chargé de projet du Peel.

Qui sera mon tuteur de stage ?

Votre chargé de projet sera votre tuteur de stage et restera disponible pour répondre à toutes les sollicitations ou questions de votre part ou de celle de votre responsable de formation.

Comment le Peel va-t-il m'accompagner ?

Chaque étudiant-entrepreneur est accompagné par un chargé de projet qui le suit dans l'évolution de son projet et lui permet de rencontrer des acteurs de l'écosystème. Le chargé de projet, dans la mesure du possible, sera présent lors de votre soutenance de stage.

¹ <https://snee.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>



Quels sont les horaires à respecter ?

Avec votre chargé de projet, vous définirez un plan de travail, de rencontres avec les acteurs de l'écosystème et de présence dans les espaces de coworking du Peel et/ou pour des rendez-vous à distance.

Qu'en est-il de mon rapport de stage et de ma soutenance ?

Le rapport de stage est validé par votre responsable de formation ; c'est l'équipe pédagogique de votre composante qui autorise ou non la soutenance. Toutefois, le chargé de projet du Peel peut être convié à votre soutenance.

Quelles sont les conditions à remplir pour effectuer mon stage au sein du Peel ?

Il faut bénéficier du statut étudiant-entrepreneur et être assidu au Peel. De plus, le responsable de formation doit accepter que vous remplacez votre stage en entreprise par un travail intensif sur votre projet entrepreneurial.

Quelles sont les démarches à effectuer pour faire mon stage au Peel ?

L'accord de votre responsable de formation en amont est indispensable, puis de votre chargé de projet qui vous fera signer un contrat de valorisation de l'engagement « étudiant entrepreneur », obligatoire pour tous les stages ou PFE. Ce contrat est spécifique au Peel et doit être signé par les tuteurs académiques de votre composante.

En dernier lieu, le contrat sera signé par Christophe Schmitt, le directeur du Peel, et par le président de l'Université de Lorraine.

3

**Pôle entrepreneuriat
étudiant de Lorraine**

03 72 74 07 02

peel.univ-lorraine.fr

peel@univ-lorraine.fr

